

MAIRIE DE LE RETAIL

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 12 MARS 2026

Réunis sous la présidence de Madame Véronique GILBERT, Maire, à la Mairie.

Présents: Mesdames Henriette BEAUDET, Marie-Noëlle BEAUDET, Carine BERNARD, Claudette CHARRIER, Véronique GILBERT
Messieurs Sébastien BERGUER, Rémy NEAU

Pouvoir: Jean-Pascal GUIOT pouvoir à Véronique GILBERT, Damien DAVIGNON pouvoir à Carine BERNARD, Arnaud POIRAUT pouvoir à Sébastien BERGUER

Absent: Charles BARRIBAUD

Date de la convocation : 4 mars 2025

Ordre du jour :

- Approbation du CFU 2025
- Affectation du résultat de clôture exercice 2025
- Vote du budget primitif année 2026
- Questions diverses

Madame le Maire a ouvert la séance à 20h30 et propose Sébastien BERGUER comme secrétaire de séance.

Approbation Procès-Verbal :

Madame le Maire demande si le procès-verbal de la séance du 18 février 2026 soulève des observations. Aucune objection n'étant émise, elle propose de passer à son adoption. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents.

• APPROBATION DU CFU (Compte Financier Unique) 2025

Délibération : 009-12-03-2026

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT);

Vu le Code des juridictions financières ;

Vu l'article 60 de la loi de finances n°63-156 du 23 février 1963,

VU l'article 242 de la loi de finances de 2019 modifié par l'article 145 de la loi du 30 décembre 2022 ;

VU le décret n°2012-1246 du 7 novembre modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu la délibération numéro 007-23-02-2023 du 23 février 2023 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) ;

Vu l'avis de la commission des finances du lundi 2 février 2026 ;

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025 de la commune de le RETAIL ;

Vu le Compte Financier Unique de la commune de le Retail ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE

		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire	183 315.55	214 903.00	398 218.55
	Recettes réalisées	13 306.64	223 858.34	237 164.98
	Restes à réalisés	0.00	0.00	0.00
Dépenses	Autorisat. budgétaire	191 302.61	396 600.55	587 903.16
	Dépenses réalisées	57 973.46	202 681.37	260 654.83
	Restes à réaliser	0.00	0.00	0.00-82
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice	-44 666.82	21 176.97	-23 489.85
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés	7 987.06	181 697.55	189 684.61
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit	-36 679.76	202 874.52	166 194.76
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser	0.00	0.00	0.00
Résultat cumulé	Excédent/déficit	-36 679.76	202 874.52	166 194.76

Madame le Maire se retire lors du vote. Henriette Beudet, doyen d'âge, interroge l'assemblée sur les éléments présentés, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **RECONNAIT** la sincérité des montants énoncés,
- **APPROUVE** le Compte Financier Unique de la commune de le RETAIL, exercice 2025
- **DONNE** pouvoir à Madame le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Voix : 10 « Pour »

• **AFFECTATION DU RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2025**

Délibération : 010-12-03-2026

Madame le Maire rappelle que la Commune de le Retail applique la comptabilité M57 abrégée. Le Compte Financier Unique (CFU) ayant été voté le 12 mars 2026, il convient, conformément à l'instruction M57 de procéder à l'affectation des résultats.

Le résultat de la section de fonctionnement à la clôture de l'exercice 2025 s'élève à 166 194.76€

Le résultat de la section d'investissement à la clôture de l'exercice 2025 s'élève à -36 679.76

Sur proposition de Madame le Maire, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents décide :

- **AFFECTER** le résultat de la manière suivante :
 - ♦ 166 194.76€ : ligne budgétaire 002, section fonctionnement recettes
 - ♦ 36 679.76€ : ligne budgétaire 1068, section investissement recettes, montant reporté également ligne budgétaire 001, section investissement dépenses

Voix : 10 « Pour »

• **VOTE DU BUDGET PRIMITIF ANNEE 2026**

Délibération : 011-12-03-2026

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que le budget est un acte fondamental de la gestion municipale car c'est celui par lequel le Conseil Municipal prévoit et autorise l'ensemble des dépenses et des recettes de l'année à venir.

Le budget primitif présente les prévisions et autorisations de dépenses et de recettes de l'exercice. Il est composé d'une section de fonctionnement et d'une section d'investissement, les recettes et les dépenses ayant été évaluées de façon sincère.

Vu l'avis de la commission des finances en date du 2 février 2026,

Considérant qu'il y a lieu de procéder au vote du budget primitif de la commune de le Retail pour l'exercice 2026,

Lors de sa séance du 12 mars 2026, le Conseil Municipal a débattu et voté les orientations budgétaires comme suit :

Section de fonctionnement : 386 515.76€

Dépenses	
charges à caractère général	126 850.00
charge du personnel	116 060.00
autres charges de gestion	30 950.00
charges financières	1 729.00
virement à la section de fonctionnement	110 926.76
Recettes	
produit des services	998.00
impôts et taxes	128 662.00
dotations - participations	55 611.00
autres produits de gestion	35 050.00
excédent reporté	166 194.76

Section d'investissement : 185 152.52€

Dépenses	
emprunts	7 773.00
immobilisations corporelles	72 699.76
Opération 0112 Logis	60 000.00
Opération 0131 Place de l'Albizia	8 000.00
Affectation résultat déficit N-1	36 679.76
Recettes	
virement à la section de fonctionnement	110 926.76
FCTVA	11 546.00
1068 excédents de fonctionnement	36 679.76
subvention d'investissement	26 000.00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **ADOpte** et **VOte** le budget primitif 2026 ainsi équilibré tant en dépenses qu'en recettes
- **Autorise**, conformément à l'article L.5217-10-06 du CGCT, le Maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses du personnel, dans les limites suivantes :
 - ◆ Fonctionnement : 7%
 - ◆ Investissement : 7%

Voix : 10 « Pour »

QUESTIONS DIVERSES :

Bruits le weekend : Madame le Maire fait lecture à l'assemblée du message reçu dimanche 8 mars à 19h08 d'un administré. Ce dossier sera confié à la nouvelle équipe municipale

Prochaine réunion de conseil : en fonction des résultats des élections municipales

L'ordre du jour de la séance du Conseil Municipal étant épuisé, Madame le Maire lève la séance à vingt-heures huit minutes

Le Président

Véronique GILBERT

le Secrétaire

Sébastien BERGUER

Les Membres

Charles BARRIBAUD
Absent

Henriette BEAUDET

Marie-Noëlle BEAUDET

Carine BERNARD

Claudette CHARRIER

Damien DAVIGNON
Excusé/Pouvoir

Jean-Pascal GUIOT
Excusé/Pouvoir

Rémy NEAU

Arnaud POIRALT
Excusé/Pouvoir